

PRINCIPE D'IDENTIFICATION DES TALENTS

PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024

1. CRITÈRES GÉNÉRAUX

1.1. RAPPEL

Toutes les informations sur le parcours de l'athlète orienté-e vers/dans le **Sport de performance** en Patinage artistique sont **en ligne** sur le site de **Swiss Ice Skating**.

PISTE permet aux fédérations sportives de mettre en place un programme optimal pour l'identification des talents. Ainsi, par cet outil et l'attribution des *Swiss Olympic Talent Cards* (SOTC), les fédérations sont en mesure de composer leurs cadres de la relève avec un standard uniforme, lisible et transparent pour tous les sports, tout en tenant compte en priorité des paramètres spécifiques et adaptés à chaque discipline ([vidéo de présentation](#)).

En adéquation avec le **FTEM Patinage artistique** préconisé par **Swiss Olympic**, le principe d'identification des talents avec **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024** est à concevoir comme l'un des outils de détection mis à la disposition de la fédération pour sélectionner les membres des cadres de la relève (régional/national).

L'idée maîtresse n'est pas de « récompenser seulement les meilleur-e-s » mais plutôt d'identifier « les plus aptes » qui auraient une chance de succès dans le Sport de performance.

À ce stade, il est important de rappeler que **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024** :

- est ouvert aux athlètes clairement engagé-e-s vers/dans le **Sport de performance**,
- est nécessaire pour tout-e athlète souhaitant être listé-e dans un cadre de la relève (national ou régional) pour la saison 2024-25 en fonction des **critères de sélections des cadres de Swiss Ice Skating** en vigueur,
- est obligatoire pour tout-e athlète désirant recevoir une *Swiss Olympic Talent Card* pour une validité du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025,
- est un support indispensable pour le suivi des athlètes orienté-e-s vers/dans le cadre national par l'équipe du Sport de performance de **Swiss Ice Skating** comme pour l'ensemble de la promotion de la relève organisée avec les partenaires institutionnels et sportifs au niveau régional par exemple.

1.2. CRITÈRES MINIMAUX

PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024 est proposé pour l'identification des talents en Patinage artistique sur les échelons allant de T1 à T4 sur la base du **FTEM Patinage artistique** de **Swiss Ice Skating**.

Pour participer à **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024**, un-e candidat-e doit donc impérativement :

- avoir une licence de compétition **Swiss Ice Skating** en cours de validité ;
- atteindre au moins l'âge de **10 ans** au 1^{er} juillet 2024 ;
mais ne pas avoir atteint l'âge de **19 ans** avant le 1^{er} juillet 2024 ;
- être inscrit-e aux **Championnats suisses 2024** dans l'une des catégories de relève de Swiss Ice Skating (Junior, Adv. Novice, Juvenile, Young Novice) en Patinage artistique (ou aux Championnats suisses Senior 2024 le cas échéant) ;
- être en mesure de présenter obligatoirement au début de leur **session de tests physiques**, une attestation médicale d'aptitude délivrée par un médecin du sport et certifiant le contrôle par un examen médico-sportif (**EMS**) datant de moins de **18 mois** (à la charge financière de l'athlète). Pour plus d'informations, voir **Suivi médical** sur le site de **Swiss Ice Skating**.

1.3. INSCRIPTIONS

L'inscription de chaque candidat-e pour **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024** est à effectuer par son club via la plateforme en ligne du système des membres ([VVA](#)) de **Swiss Ice Skating**.

La période d'ouverture des inscriptions est du 1er novembre au 15 décembre 2023.

Une finance d'inscription de CHF 125.— par participant-e est payable au moment de l'inscription sur le compte suivant :

IBAN: CH63 0079 0016 5964 5505 3
Bernener Kantonalbank BEKB, 3001 Bern
Swiss Ice Skating, Talgut-Zentrum 27, 3063 Ittigen b. Bern
Mention : NOM, Prénom – PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024

En cas de désistement de l'athlète, la finance d'inscription reste due. Il est donc recommandé d'attendre d'être assuré du bien-fondé de la participation d'un-e athlète avant de l'inscrire via le [VVA](#).

Un athlète ayant décidé de renoncer à participer à **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024**, quelle qu'en soit la raison, renoncera *de facto* à la possibilité de recevoir une *Swiss Olympic Talent Card* comme d'intégrer un cadre de la relève pour la saison 2024-25.

Attention : toute inscription non assortie de son paiement, sans rappel et dans les délais, entraînerait automatiquement l'élimination d'un-e participant-e.

Depuis la digitalisation des *Swiss Olympic Talent Cards* et leur envoi par courriel, il est très important que les données personnelles enregistrées pour chaque athlète sur système des membres ([VVA](#)) de Swiss Ice Skating soient intégralement mises à jour par les clubs, notamment l'adresse de courriel de famille et le nom de l'entraîneur-e principal-e qui seront à rappeler en même temps que l'inscription.

1.4. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les classements produits par **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024**, ainsi que la liste des titulaires d'une *Swiss Olympic Talent Card* comme les sélections dans les différents cadres de la relève 2024-25, seront publiés sur le site de **Swiss Ice Skating** sur les pages du **Sport de performance**.

En revanche, dans le respect de la loi fédérale relative à la protection des données en vigueur, les résultats de l'ensemble des données produites par **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024** resteront confidentiels et ne seraient communicables sur simple demande qu'aux athlètes via l'adresse de courriel de la famille enregistrée sur le système des membres ([VVA](#)) de **Swiss Ice Skating**.

1.5. MODIFICATION DES CRITÈRES ET CAS EXCEPTIONNELS

Il est possible que des modifications puissent être apportées à **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024**. Tous les cas exceptionnels (et non couverts par le présent document) seront traités par Swiss Ice Skating tout comme l'éventuelle attribution d'une *Swiss Olympic Talent Card*.

Exemple : athlète de la relève en couple de Patinage artistique.

1.6. INFORMATIONS / CONTACT

En cas de besoin d'informations ou d'un contact sur l'ensemble du programme **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024** mis en place par l'équipe du Sport de performance de **Swiss Ice Skating**, la correspondance (de préférence par courriel) doit être adressée à :



Sabrina Martin (sabrina.martin@swissiceskating.ch)
Entraîneure Nationale de la Relève adjointe

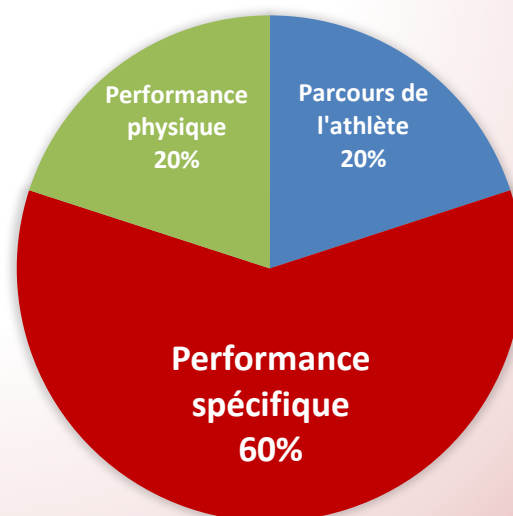
2. CRITÈRES SPORTIFS D'ÉVALUATION

Le programme **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024** est basé sur les critères sportifs suivants :

- **Parcours de l'athlète (20%)**
- **Niveau de performance spécifique (60%)**
- **Niveau de performance physique (20%)**

Ces critères déterminent un nombre de points (sur 100) permettant les classements **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024**.

En fonction du classement **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024** et du quota de *Swiss Olympic Talent Cards* attribuées par **Swiss Olympic** pour la saison 2024-25, la répartition de SOTC Nationale et Régionale (ou Locale) pour le Patinage artistique sera précisée en adéquation avec les **critères de sélections des cadres de Swiss Ice Skating** en vigueur à la publication des résultats.



2.1. PARCOURS DE L'ATHLÈTE (20%)

Le critère **Parcours de l'athlète**, en corrélation avec le concept **FTEM Patinage artistique**, permet pour un maximum de **20 points**, de renseigner sur le potentiel de chaque candidat-e en fonction de ses acquis sportifs, de son âge et de ses perspectives dans la phase « TALENT » par la prise en considération de son classement aux **Championnats suisses 2024** ainsi que d'informations liées à sa **Biographie** (volume d'entraînement, capacité de résistance, environnement sportif, scolaire et entourage) tout en tenant compte de son âge biologique, son âge d'entraînement, son suivi médical comme en terme de prévention, son niveau actuel dans le parcours du Sport de performance de Swiss Ice Skating ou encore sa motivation pour la performance (psyché) par exemple.

2.1.1. Classement aux Championnats suisses 2024

Le classement obtenu aux **Championnats suisses 2024** est automatiquement pris en considération quelle que soit la catégorie via le système des membres (**VVA**) de Swiss Ice Skating selon la méthode de calcul suivante pour un maximum de **10 points** :

	CS 2024
1 ^{ère} place	10,0
2 ^{ème} place	8,0
3 ^{ème} place	6,0
4 ^{ème} place	5,0
de la 5 ^{ème} à la 9 ^{ème} place	4,0
de la 10 ^{ème} à la 14 ^{ème} place	3,0
de la 15 ^{ème} à la 19 ^{ème} place	2,0
de la 20 ^{ème} à la 24 ^{ème} place	1,0

Attention :

un-e athlète qui n'aurait pas été qualifié-e aux **Championnats suisses 2024** ou qui aurait été placé-e au-delà la 24^{ème} place marque aucun point.

Un-e athlète qualifié-e et inscrit-e sur la liste de départ aux **Championnats suisses 2024** qui aurait déclaré forfait en raison d'une blessure, une maladie ou pour toute raison impérieuse, peut demander l'attribution de points correspondant à son classement obtenu aux Championnats suisses 2023 (sous réserve d'acceptation du chef du Sport de performance).

2.1.2. Biographie

La prise en compte d'informations liées à la **Biographie** des talents permet de mieux définir leur potentiel tout en proposant une évaluation plus équitable : de jeunes athlètes d'un même âge chronologique peuvent par exemple présenter un développement biologique différent, en particulier pendant la puberté.

La méthode de référence choisie pour jauger ce critère sur **10 points** est basée sur l'évaluation de l'entraîneur-e par un questionnaire à renseigner en tenant compte des paramètres suivants :

- Volume d'entraînement lié à la phase « TALENT » du FTEM
- État de développement biologique
- Âge d'entraînement
- Capacité de résistance
- Capacité à atteindre des objectifs
- Engagement et motivation pour la performance (Psyché)
- Environnement (sportif, scolaire et entourage)
- Suivi médical et préventif
- Situation actuelle dans le Sport de performance

Cette évaluation de l'entraîneur-e doit refléter la réalité. La fiche pour chaque athlète sera communiquée à l'entraîneur-e principal-e d'un-e candidat-e après la clôture des inscriptions. Cette fiche devra être complétée par l'entraîneur-e et remise par l'athlète au début de sa **session de tests physiques** en même temps que l'attestation médicale. Les réponses aux questions seront directement introduites dans le système de calcul qui permettra d'établir automatiquement la note mesurée selon la pertinence des renseignements communiqués. **Attention** : Il n'y pas de mauvais score pour la **Biographie** mais la possibilité de nuancer les autres critères majoritairement orientés sur la performance avec sincérité et fair-play. Aucun point ne serait attribué aux athlètes dont la fiche d'évaluation dûment signée par l'entraîneur-e principal-e n'aurait pas été remise au début de leur propre session de tests physiques.

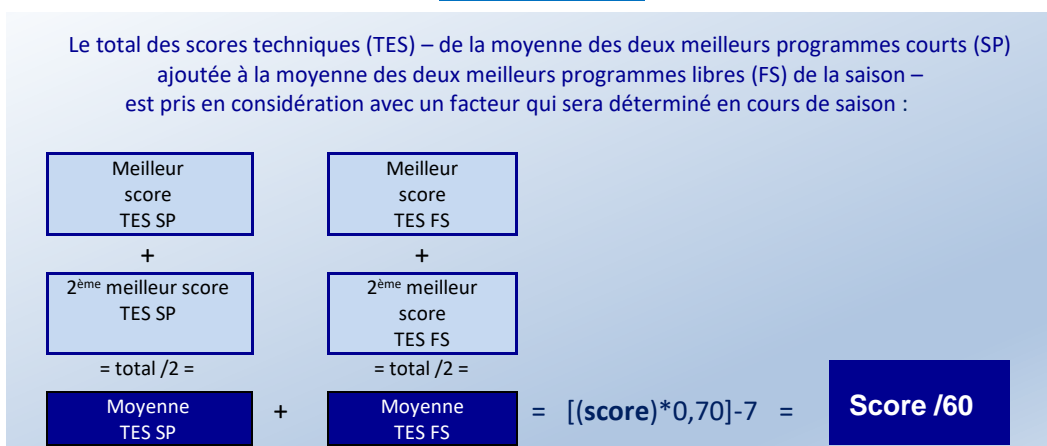
2.2. NIVEAU DE LA PERFORMANCE SPÉCIFIQUE (60%)

Le **niveau de performance spécifique** est déterminé par les scores techniques réalisés à l'occasion de compétitions officielles dans une catégorie nationale ou internationale de la relève (format **ISU Advanced Novice** ou **ISU Junior uniquement**) durant la saison 2023-24 (jusqu'au 15 mars 2024) pour l'attribution d'un maximum de **60 points** :

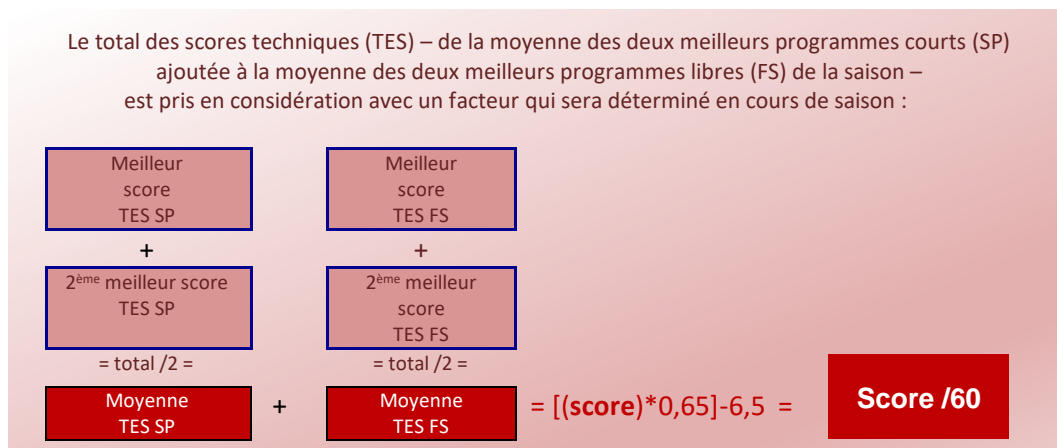
- Championnats suisses 2024
- Swiss Cup 2023-24
- Compétitions internationales du calendrier ISU 2023-24
- Test Skate de Swiss Ice Skating

Pour ce critère, en fonction de choix de l'athlète de déterminer son niveau de performance spécifique soit par des résultats sur le format **ISU Advanced Novice** ou soit sur le format **ISU Junior**, la méthode de calcul utilisée est la suivante :

- Pour un score déterminé sur le format **ISU Advanced Novice** :



- Pour un score déterminé sur le format [ISU Junior](#) :



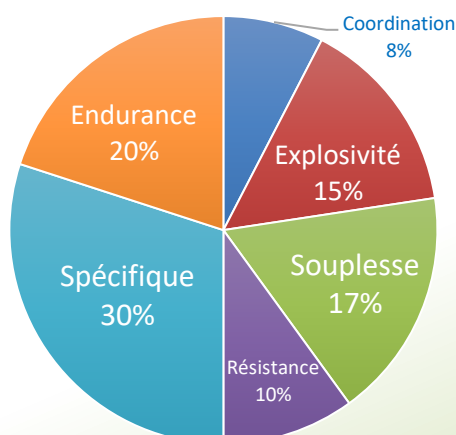
Les scores seront automatiquement téléchargés sur le système des membres ([VVA](#)) de **Swiss Ice Skating** en fonction du format ([ISU Advanced Novice](#) ou [ISU Junior](#)) comme mentionné au moment de l'inscription. Les athlètes auront la possibilité de contrôler leurs scores lors des **sessions de tests physiques**.

En outre,

- le format [ISU Advanced Novice](#) correspond aux programmes des catégories de **Swiss Ice Skating** : Young Novice, Juvenile et Advanced Novice;
- il n'est pas possible de déterminer un score en mixant des performances réalisées en partie sur le format [ISU Advanced Novice](#) et d'autres réalisées sur le format [ISU Junior](#);
- les points de « bonus » attribués dans les programmes en Swiss-Cups, aux Championnats suisses et aux compétitions internationales du calendrier de l'ISU sont pris en considération le cas échéant;
- un athlète ne pourrait pas marquer plus de 60 points pour ce critère même si son total des scores techniques pointait au-delà des 60 points selon la méthode utilisée;
- il est indispensable d'avoir participé durant la saison au minimum à deux compétitions de référence choisies dans une même catégorie (format [ISU Advanced Novice](#) ou format [ISU Junior](#)) pour remplir ce critère ;
- les scores établis dans la catégorie ISU Senior ne sont pas recevables.

2.3. NIVEAU DE PERFORMANCE PHYSIQUE (20%)

Les exercices de référence choisis pour déterminer le niveau de performance physique et organisés sur plusieurs **sessions de tests physiques** pour l'attribution maximale de **20 points** sont répartis proportionnellement dans les domaines suivants :



Afin de relativiser le total des points obtenus lors des tests physiques en fonction de l'âge (durant la saison en cours) et du genre du/de la candidat-e, un coefficient correctif est attribué total des points selon la grille suivante :

âge de la saison 2023-24	Filles	Garçons
M11 ans	x 1,200	x 1,200
M12 ans	x 1,160	x 1,140
M13 ans	x 1,120	x 1,080
M14 ans	x 1,080	x 1,020
M15 ans	x 1,040	x 0,960
M16 ans	x 1,000	x 0,900
M17 ans	x 0,960	x 0,840
M18 ans	x 0,920	x 0,780

Le score déterminant le niveau de performance physique correspond à l'addition des points collectés sur les différents exercices de **tests physiques** factorisés par le coefficient correctif correspondant à l'âge et au genre.

6 sessions de tests physiques seront organisées en fonction du nombre de candidats potentiels au **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024** avec une seule et même équipe de « PISTEURS » sur une demi-journée de regroupement :

Lieu / session	Date	Heures	Nombre de places
Lucerne – PA 1	24.02.2024	09:00 – 13:00	40
Lucerne – PA 2	24.02.2024	14:00 – 18:00	40
Lucerne – PA 3	25.02.2024	08:00 – 12:00	40
Lucerne – PA 4	09.03.2024	09:00 – 13:00	40
Lucerne – PA 5	09.03.2024	14:00 – 18:00	40
Lucerne – PA 6	10.03.2024	08:00 – 12:00	40

Les résultats des **tests physiques** sont donnés individuellement à chaque athlète à l'issue de chacune des sessions.

2.3.1. Coordination

- **Exercice de corde à sauter n°1** – maximum de sauts 'simples' en 15 secondes (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

Deux essais, seul le meilleur est comptabilisé. La pondération est calculée en fonction du nombre de sauts réalisé en 15 secondes :	Points	
< 35 sauts	0,00	Insuffisant
35 – 54 sauts	0,25	Passable
≥ 55 sauts	0,50	Satisfaisant

- **Exercice de corde à sauter n°2** – maximum de sauts 'doubles' en 10 secondes (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

Deux essais, seul le meilleur est comptabilisé. La pondération est calculée en fonction du nombre de sauts réalisé en 10 secondes :	Points	
< 10 sauts	0,00	Insuffisant
11 – 24 sauts	0,25	Passable
≥ 25 sauts	0,50	Satisfaisant

- **Exercice de corde à sauter n°3** – maximum de sauts 'croisés-décroisés' avec les bras et pieds croisés en 10 secondes (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

Deux essais, seul le meilleur est comptabilisé. La pondération est calculée en fonction du nombre de sauts réalisé en 10 secondes :	Points	
< 10 sauts	0,00	Insuffisant
11 – 19 sauts	0,25	Passable
≥ 20 sauts	0,50	Satisfaisant

Important : il est demandé à chaque candidat-e d'apporter sa propre corde à sauter et d'enchaîner les essais avec seulement quelques secondes de récupération.

2.3.2. Explosivité

- **Exercice de saut en hauteur sans élan** (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

Deux essais, seul le meilleur est comptabilisé. La pondération est calculée en fonction de la hauteur de saut réalisée (en cm) :		Points	
< 26.0 cm	0,00	Insuffisant	
26.0 – 29.9 cm	0,25	Passable	
30.0 – 33.9 cm	0,50	Suffisant	
34.0 – 37.9 cm	0,75		
38.0 – 41.9 cm	1,00		
42.0 – 45.9 cm	1,25	Satisfaisant	
46.0 – 49.9 cm	1,50		
≥ 50.0	1,75	Excellent	

- **Exercice de saut en longueur sans élan** (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

Deux essais, seul le meilleur est comptabilisé. La pondération est calculée en fonction de la longueur de saut réalisée (en cm) :		Points	
< 160.0 cm	0,00	Insuffisant	
160,0 – 174.9 cm	0,25	Passable	
175.0 – 189.9 cm	0,50	Suffisant	
190.0 – 204.9 cm	0,75		
205.0 – 219.9 cm	1,00		
220.0 – 234.9 cm	1,25	Satisfaisant	
235.0 – 249.9 cm	1,50		
≥ 250.0	1,75	Excellent	

2.3.3. Souplesse

- **Exercice de souplesse en position assise** (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

Un seul essai. La pondération est calculée en fonction de l'angle obtenu (en degré) par l'écart maximal des jambes en position assise et en fonction de la distance (en cm) entre le buste et le sol :		
écart de jambes en position assise	Points	
< 120°	0,00	Insuffisant
entre 120° et 150°	0,25	Passable
entre 150° et 180°	0,50	Suffisant

+

distance entre buste et le sol	Points	
> 10 cm	0,00	Insuffisant
≤ 10 cm	0,25	Suffisant

- **Exercice des « trois écarts »** (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

Un seul essai. La pondération est calculée en fonction de la distance (en cm) avec le sol selon sur les écarts de jambes demandés :		
grand-écart – jambe gauche devant	Points	
> 10 cm	0,00	Insuffisant
≤ 10 cm	0,25	Suffisant

+

grand-écart – jambe droite devant	Points	
> 10 cm	0,00	Insuffisant
≤ 10 cm	0,25	Suffisant

+

grand-écart facial	Points	
> 10 cm	0,00	Insuffisant
≤ 10 cm	0,25	Suffisant

- **Exercice de l'avion** (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

<p>Deux essais en position avion, seul le meilleur est comptabilisé. Exercice à réaliser sur jambe gauche <u>et</u> sur jambe droite. La pondération est calculée en fonction de l'angle permettant le maintien en hauteur de la jambe libre (en degré) pendant au <u>moins 10 secondes</u> :</p>		
jambe droite d'appui / jambe gauche en hauteur	Points	
< 90°	0,00	Insuffisant
Entre ≥ 90° et < 120°	0,50	Passable
≥ 120°	1,00	Suffisant

+

jambe gauche d'appui / jambe droite en hauteur	Points	
< 90°	0,00	Insuffisant
Entre ≥ 90° et < 120°	0,50	Passable
≥ 120°	1,00	Suffisant

2.3.4. Résistance

- **Exercice de force musculaire du tronc** –
avec mouvement dynamique et cadencé des jambes (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

<p>Un seul essai. La pondération est calculée en fonction du temps maximal réalisé (en secondes) :</p>		
	Points	
<150 sec	0,00	Insuffisant
150 - 179 sec	0,25	Passable
180 - 209 sec	0,50	Suffisant
210 – 239 sec	0,75	
≥ 240 sec	1,00	Satisfaisant

- **Exercice de force musculaire « latéral »** -
avec mouvement dynamique et cadencé du bassin (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

<p>Un seul essai, côté au choix (gauche <u>ou</u> droit). La pondération est calculée en fonction du temps maximal réalisé (en secondes) :</p>		
	Points	
<30 sec	0,00	Insuffisant
30 – 49 sec	0,25	Passable
50 – 69 sec	0,50	Suffisant
70 – 89 sec	0,75	
≥ 90 sec	1,00	Satisfaisant

2.3.5. Spécifique

- **Exercice de rotation maximale sans élan** (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

<p>Deux essais, seul le meilleur est comptabilisé. La pondération est calculée en fonction de la rotation réalisée, dans son sens de rotation usuel, sur un saut sans élan départ sur 2 pieds et arrivée debout sur un ou deux pieds :</p>		
	Points	
≤ 2	0,00	Insuffisant
> 2 mais ≤ 2½	1,00	Passable
> 2½ mais ≤ 3	2,00	Suffisant
> 3	3,00	Satisfaisant

- **Exercice de contrôle de rotation** (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

Deux essais, seul le meilleur est comptabilisé. La pondération est calculée en fonction de la réussite à contrôler sa rotation sur un saut sans élan (départ et arrivée sur 2 pieds et dans son sens de rotation usuel), avec un arrêt précis de la rotation après :			Points	
	¼ tour	→ non réussi	0,00	Insuffisant
¼ tour	→ réussi	1½ tour	0,25	
1½ tour	→ réussi	2 tours	0,50	Passable
2 tours	→ réussi	2½ tours	1,00	Suffisant
2½ tours	→ réussi	3 tours	2,00	Satisfaisant
3 tours	→ réussi		3,00	Excellent

- **Exercice de rotation du « double Axel »** avec élan (vidéo de l'exercice à visionner : [ici](#))

Deux essais, seul le meilleur est comptabilisé. La pondération pour tous les candidats est calculée en fonction du nombre de rotations réalisé sur la base d'un exercice de 2A ou 3A engagé avec élan, dans son sens de rotation usuel et arrivé debout en <u>stabilité sur un pied</u> (au moins 3 secondes) :			Points	
	1A ou 2A<<		0,00	Insuffisant
	2A< ou 2Aq		1,00	Passable
	2A		2,00	Suffisant
	3A< ou 3Aq		3,00	Satisfaisant
	3A		4,00	Excellent

2.3.6. Endurance

- **Exercice de la course « navette »**

- vidéo de l'exercice à télécharger : [ici](#)
- feuille de score : [ici](#)
- fichier audio : [ici](#)

Il est très important d'avoir été entraîné à cet exercice avant le jour du test !

Principe de l'exercice : courir entre 2 lignes espacées de 20m, avec un tempo donné par un signal acoustique qui indique à quel moment les coureurs doivent avoir franchi la ligne. Durant le test, le tempo augmentera continuellement. Plus un coureur court longtemps, plus il recevra de points.

La pondération est calculée en fonction du palier atteint (un seul essai) :

	Points
< niveau 06	0,00
≥ niveau 06 < niveau 07	0,50
≥ niveau 07 < niveau 08	1,00
≥ niveau 08 < niveau 09	1,50
≥ niveau 09 < niveau 10	2,00
≥ niveau 10 < niveau 11	2,50
≥ niveau 11 < niveau 12	3,00
≥ niveau 12 < niveau 12/6	3,50
≥ niveau 12/6 < niveau 13	4,00
≥ niveau 13 < niveau 13/6	4,50
≥ niveau 13/6	5,00

Pour tous les exercices de **tests physiques**, un **protocole** détaillé avec les consignes de réalisation comme celles de jugement sera communiqué aux candidat-e-s en même temps que la **convocation** aux **sessions de tests physiques** de Lucerne qui sera envoyée le **15 janvier 2024** sur l'adresse indiquée d'un-e candidat-e au moment de l'inscription.

3. RAPPEL DES DATES IMPORTANTES

01.11.-15.12.2023

Inscription sur le VVA d'un-e candidat-e par son club :

- avec la mention du format ISU de compétitions (Junior ou Adv. Novice)
- avec la mention du choix de la session de tests physiques
- avec le paiement de l'inscription sur le compte indiqué en page 2
- avec la vérification et la mise à jour des données personnelles de l'athlète dans le système des membres de Swiss Ice Skating

15.01.2024

Envoi par courriel de Swiss Ice Skating :

- la convocation pour la session de tests physiques (au/à la candidat-e)
- le protocole de réalisation et de jugement des tests physiques
- la biographie de l'athlète à compléter (à l'entraîneur-e principal-e)

**24.-25.02.2024
+ 09.-10.03.2024**

Sessions des tests physiques à Lucerne

*** selon la convocation ***

Ne pas oublier de remettre à l'accueil à l'arrivée :

- l'attestation médicale (EMS)
- la biographie de l'athlète dûment signée par l'entraîneur-e principal-e

15.04.2024

Résultats de PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2024

Ittigen, le 15 septembre 2023